

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 13/12/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b>	
<b>COMPETENCE EAU POTABLE : RAPPORTS D'ACTIVITE 2023 DES CONCESSIONNAIRES DE SERVICE PUBLIC</b>	
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 13/12/2024	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

### **Etaient présents : 112**

AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, TANGUY Jacques, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

### **Absent(s) représenté(s) : 22**

AIT Eddie a donné pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile  
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse  
BERMANN Clara a donné pouvoir à COGNET Raphaël  
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia  
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan  
DE PORTES Sophie a donné pouvoir à MOUTENOT Laurent  
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige  
GODARD Carole a donné pouvoir à AUFRECHTER Fabien  
GRIMAUD Lydie a donné pouvoir à CONTE Karine  
HONORE Marc a donné pouvoir à DAZELLE François  
KAUFFMANN Karine a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît  
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère  
KHARJA Latifa a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël  
KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert  
KONKI Nicole a donné pouvoir à PERSIL Albert  
MADEC Isabelle a donné pouvoir à ARENOU Catherine

PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne  
PLACET Evelyne a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
SAINZ Luis a donné pouvoir à HAFID Karima  
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude  
SMAANI Aline a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson  
TELLIER Martine a donné pouvoir à GAULARD Didier

**Absent(s) non représenté(s) : 2**

CHARBIT Jean-Christophe, SOUSSI Elsa

**Absent(s) non excusé(s) : 5**

ANCELOT Serge, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick, OURS-PRISBIL Gérard, VOYER Jean-Michel

# EXPOSÉ

Conformément à l'article L. 3131-5 du code de la commande publique, le concessionnaire d'un service public produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, l'ensemble des rapports d'activité transmis par les concessionnaires de service public, pour la compétence eau potable, au titre de l'exercice clos 2023, a été soumis pour avis à la commission consultative des services publics locaux.

En parallèle, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable fait l'objet d'une délibération du Conseil communautaire et reprend ces rapports annuels des délégataires dans une analyse consolidée des éléments techniques et financiers.

Les rapports montrent une bonne performance des réseaux de distribution. Ainsi, le rendement des réseaux s'est amélioré pour presque tous les contrats, même si l'effort de renouvellement des canalisations doit être poursuivi.

Les prestations sont payées par l'utilisateur, sans contribution directe de la Communauté urbaine. Il ressort des rapports que les résultats financiers peuvent être assez hétérogènes d'un contrat à l'autre.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- de prendre acte des rapports d'activité 2023 (compétence eau potable) des concessionnaires des contrats suivants :
  - Délégation de service d'eau potable avec la société Saur pour : Les Mureaux, Bouafle, Vaux-sur-Seine, Evécquemont, Issou, Brueil-en-Vexin, Saily, Drocourt et Fontenay-Saint-Père,
  - Délégation de service d'eau potable avec la société Sefo pour :
    - Andrésy, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Triel-sur-Seine,
    - Mantes-la-Ville, Guerville, Auffreville-Brasseuil, Vert, Flacourt, Aubergenville, Aulnay-sur-Mauldre, Epône, Mézières-sur-Seine, Goussonville, Boinville-en-Mantois, Jumeauville, Arnouville-lès-Mantes, Hargeville, La Falaise, Nézel, Flins-sur-Seine.
  - Délégation de service d'eau potable avec la société SFDE – Veolia pour :
    - Gaillon-sur-Montcient, Jambville, Lainville-en-Vexin, Montalet-le-Bois, Oinville-sur-Montcient,
    - Meulan-en-Yvelines, Tessancourt-sur-Aubette,
  - Délégation de service d'eau potable avec la société Suez pour :
    - Verneuil-sur-Seine et Vernouillet,
    - Poissy,
    - Chapet,
    - Flins-sur-Seine,
    - Gargenville, Juziers, Mézy-sur-Seine et Hardricourt,
    - Achères et Carrières-Sous-Poissy,
  - Délégation de service d'eau potable avec la société Veolia pour :
    - Ecquevilly,
    - Mantes-la-Jolie, Breuil-Bois-Robert, Buchelay, Follainville-Dennemont, Guernes, Magnanville, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Porcheville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne, Soindres.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1413-1,

VU le code de la commande publique et notamment son article L. 3131-5,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU les rapports d'activité 2023 (compétence eau potable) établis par les concessionnaires des contrats de délégation de service public,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux réunie le 4 novembre 2024,

VU la présentation faite en Commission 4 - Vie quotidienne le 10 décembre 2024,

## APRES EN AVOIR DELIBERE,

**ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE** des rapports d'activité 2023 (compétence eau potable) des concessionnaires des contrats suivants :

- Délégation de service d'eau potable avec la société Saur pour : Les Mureaux, Bouafle, Vaux-sur-Seine, Evécquemont, Issou, Brueil-en-Vexin, Sailly, Drocourt et Fontenay-Saint-Père,
- Délégation de service d'eau potable avec la société Sefo pour :
  - o Andrésy, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Triel-sur-Seine,
  - o Mantes-la-Ville, Guerville, Auffreville-Brasseuil, Vert, Flacourt, Aubergenville, Aulnay-sur-Mauldre, Epône, Mézières-sur-Seine, Goussonville, Boinville-en-Mantois, Jumeauville, Arnouville-lès-Mantes, Hargeville, La Falaise, Nézél, Flins-sur-Seine.
- Délégation de service d'eau potable avec la société SFDE – Veolia pour :
  - o Gaillon-sur-Montcient, Jambville, Lainville-en-Vexin, Montalet-le-Bois, Oinville-sur-Montcient,
  - o Meulan-en-Yvelines, Tessancourt-sur-Aubette,
- Délégation de service d'eau potable avec la société Suez pour :
  - o Verneuil-sur-Seine et Vernouillet,
  - o Poissy,
  - o Chapet,
  - o Flins-sur-Seine,
  - o Gargenville, Juziers, Mézy-sur-Seine et Hardricourt,
  - o Achères et Carrières-Sous-Poissy,
- Délégation de service d'eau potable avec la société Veolia pour :
  - o Ecquevilly,
  - o Mantes-la-Jolie, Breuil-Bois-Robert, Buchelay, Follainville-Dennemont, Guernes, Magnanville, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Porcheville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne, Soindres.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 24/12/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 23/12/2024

Exécutoire le : 24/12/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 19 décembre 2024

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile